

Les pêcheurs sénégalais dénoncent les avantages des chalutiers étrangers

26 mai 2011 / RFI">RFI

Au Sénégal, les pêcheurs artisanaux sont de nouveau montés au créneau. Ils dénoncent des autorisations de pêche accordées par le gouvernement à 14 chalutiers étrangers. Le 21 avril 2011, ils avaient d'ailleurs organisé une journée sans poisson, en signe de désaccord. Pour eux, ces bateaux menacent le secteur et épuisent davantage la ressource halieutique.

Les pêcheurs artisanaux sont venus en masse, des principaux quais de pêche (de Kayar, Saint Louis et de Mbour) pour exprimer une fois de plus leur frustration par rapport aux autorisations accordées par le gouvernement à des chalutiers étrangers. Selon eux, ces autorisations présentent un danger pour la pêche artisanale, qui vit essentiellement de la sardinelle.

« Le gouvernement a décidé de donner des licences à des navires étrangers parce qu'ils ne pêchent que des pélagiques, explique Abdoulaye Guèye Diop, le président du Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal. Or les Sénégalais vivent de cela ! Si on permet à ces bateaux de prendre des pélagiques, mais alors de quoi vivrons-nous ? », s'indigne-t-il.

Soutenu par le Groupement des armateurs et des industriels de la pêche, ce collectif de pêcheurs, qui revendique 6.000 membres, dénonce le fait que 14 navires étrangers puissent pêcher des pélagiques moyennant 35 dollars la tonne. C'est bien trop peu, selon

ces pêcheurs.

Le gouvernement lui, relativise. Car cette mesure permettrait d'écouler des ressources qui jusque là n'ont jamais intéressé le Sénégal. Les pélagiques présentes dans les eaux sénégalaises –seul espèce concernée par ces autorisations- correspondent à une espèce migratoire.

« Sur ce type de ressources (les pélagiques, ndlr), aucun navire, de bateau de pêche industrielle et artisanale, ne cible ces espèces là, indique Ousmane Ndiaye, le directeur des Pêches. Depuis vingt ans, souligne-t-il, ces ressources sont pêchées par les chalutiers étrangers. L'Etat a décidé de donner des autorisations moyennant le paiement d'une sorte de redevance à 35 dollars la tonne. En Mauritanie c'est donné à 37 dollars. Ailleurs, nous sommes dans la même fourchette de prix », assure ce responsable.

Ces arguments n'ont pourtant pas convaincus les pêcheurs artisanaux, qui promettent de durcir le ton si ces autorisations ne sont pas révisées.

Source : <http://www.rfi.fr/afrique/20110526-...>

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Les-pecheurs-senegalais-denoncent>